

Budget 2018 : le budget de la consolidation

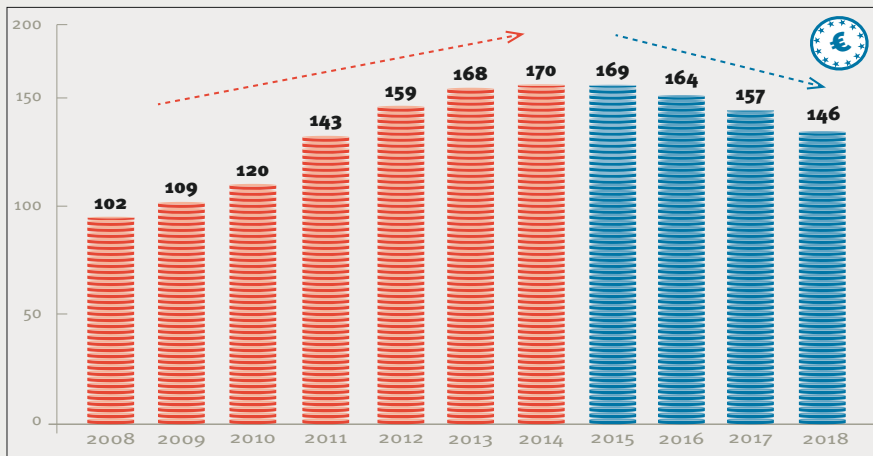
Poursuivre une politique d'investissement en étant endetté en 2018 à plus de 146 millions d'euros, tout en devant assurer près de 100 millions de frais de fonctionnement annuels, dont 63 % de masse salariale, n'est pas une mince affaire. Cela n'est possible qu'au prix d'un cadrage budgétaire rigoureux sur plusieurs années. Ainsi, pour cette seule année, 16,4 millions d'euros seront consacrés aux investissements, avec un effort particulier pour les écoles, à hauteur de 9,6 millions d'euros.

Le contexte est toujours le même. Saint-Ouen est et reste une ville très endettée. Toutefois, les contraintes de gestion consenties par la nouvelle majorité, depuis 2014, et les énormes efforts en termes d'impôts en 2015 pour les Audoniens permettent désormais à Saint-Ouen de se placer à la quatrième place des villes les plus endettées de France, alors qu'elle occupait la deuxième place en 2013. Depuis 2014, l'actuelle équipe municipale met tout en œuvre pour endiguer cet état de fait, en réduisant la dette tout en épargnant pour éviter à la ville de tomber sous tutelle du préfet. Pour mener à bien cette mission, l'équipe municipale doit définir des priorités pour investir sans déséquilibrer les finances de la Ville. Il faut donc trouver un équilibre en

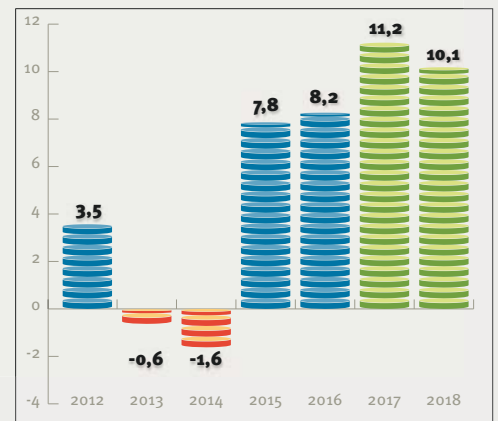
s'adaptant chaque année avec des problématiques récurrentes comme les baisses de dotation de l'État (-37,8 millions d'euros sur la période 2014-2020) et aussi avec de nouvelles contraintes imprévues comme lorsque l'État se décharge sur les villes de certaines de ses missions, qui entraînent un effort financier supplémentaire pour les communes (gestion des Pacs depuis le 1^{er} novembre 2017, gestion des amendes de stationnement depuis le 1^{er} janvier 2018, etc.).

« *Bâtir un budget rigoureux n'est pas un caprice ou une option de politique municipale, c'est une obligation. Une obligation envers l'État qui est de plus en plus exigeant, bien que de plus en plus absent* », explique Wahiba Zedouti, deuxième adjointe au maire en charge des finances (voir son interview en page 10). ■

ENCOURS DE LA DETTE BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (EN MILLIONS D'EUROS)



ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE DEPUIS 2012 (EN MILLIONS D'EUROS)



Désendettement en cours

En 2018, la commune se désendettera de 10,6 millions d'euros. Aucun emprunt nouveau ne sera mobilisé, l'ensemble des investissements étant assumé par la mobilisation du fonds de roulement généré par les économies entreprises depuis 2014. La dette atteindra alors 146,3 millions d'euros versus 170 millions d'euros en 2014 (soit un désendettement de 23,4 millions d'euros en 4 ans). Saint-Ouen descend ainsi du podium des villes les plus endettées de France.

Épargner pour investir sans aggraver la dette

En fonctionnement, les dépenses réelles pour 2018 sont plafonnées à 98,8 millions d'euros (remboursement des intérêts de la dette compris), ce qui permettra de dégager une épargne brute prévisionnelle de 10,2 millions d'euros. L'épargne brute permet d'investir sans recourir à l'emprunt, qui serait source d'endettement. Pour Saint-Ouen, une politique financière sérieuse a permis de dégager un fonds de roulement s'établissant à 27,7 millions d'euros en 2017 (il n'était que de 6,4 millions d'euros en 2013).

« Saint-Ouen s'est désendetté de 23,4 millions d'euros en 4 ans »



WAHIBA ZEDOUTI
Adjointe au maire,
déléguée aux finances



La dette d'hier est l'impôt d'aujourd'hui. Cette année encore, nous allons mobiliser 10 millions d'euros pour désendetter la Ville »

Quels objectifs s'est fixé la majorité municipale pour bâtir ce budget 2018 ?

Un budget, c'est avant tout de la politique en chiffres ! Depuis 2014, la municipalité s'attache à faire du vote du budget un temps d'éclairage et de pédagogie. Au-delà des grands équilibres et des indicateurs financiers, c'est surtout le moment de préciser la stratégie et d'en mesurer les effets concrets sur notre ville. Le budget de notre collectivité est tendu. Entre baisse des dotations de l'État et transfert de nouvelles compétences aux communes sans compensations ou subventions supplémentaires, nos ressources s'épuisent. La majorité municipale a donc fait le choix d'un cadrage budgétaire maîtrisé en ce qui concerne le fonctionnement des services municipaux. Ces derniers devront poursuivre la réduction de leurs dépenses, en moyenne, de 3 % par an, et la masse salariale devra rester stable jusqu'en 2020, malgré l'arrivée de nouveaux habitants et l'ouverture indispensable de nouveaux équipements. Plus que jamais, nous devons faire plus avec moins. Notre objectif est double : soulager Saint-Ouen-sur-Seine du poids de sa dette et retrouver la liberté d'agir au service des Audoniens.

Quels investissements et aménagements nouveaux seront réalisés d'ici la fin du mandat ?

Lorsqu'il faut choisir entre l'augmentation du personnel municipal et le confort des écoles qui accueillent nos enfants, notre choix est vite fait : nous privilégierons toujours l'investissement ! Surtout dans la mesure où Saint-Ouen compte

1 500 agents pour une population de 50 000 habitants, se situant déjà au-delà du nombre d'agents généralement requis au service de la population de communes de même strate. Le redéploiement de nos forces vives sur les secteurs en forte augmentation est une souplesse que l'on peut se permettre. Côté investissements, d'ici 2026 Saint-Ouen aura investi 276 millions d'euros dont 71 millions dans les écoles, 15 millions pour un nouveau conservatoire, 11 millions dans la mise en accessibilité de ses bâtiments aux personnes à mobilité réduite ou encore 40 millions dans ses équipements publics. Pour 2018, notre effort se concentre massivement sur l'établissement scolaire dont le maire a fait sa priorité absolue. 7,5 millions d'euros permettront de financer le démarrage des travaux de la future école Jean-de-la-Fontaine et 1,5 million supplémentaire sera alloué à la rénovation des classes. 2018 est aussi l'année de l'acquisition d'un nouveau terrain dans le quartier Michelet-Bauer pour construire le deuxième groupe scolaire de la mandature. Notre autre priorité reste l'amélioration de la sécurité des Audoniens, c'est pourquoi nous investirons 500 000 euros supplémentaires sur le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection (dont 60 % de subventions de l'État et de la Région). Enfin, la rénovation et l'amélioration de nos équipements les plus dégradés tels que le parking de la patinoire, le Caso ou la piscine seront également des chantiers à amorcer dans cet exercice, qui voit les dépenses d'équipements passer de 9 à 17 millions.

En 2017, Saint-Ouen affichait des indicateurs en nette amélioration. Le volontarisme budgétaire de la municipalité permet-il à cette tendance de se confirmer en 2018 ?

Bâtir un budget rigoureux n'est pas un caprice ou une option de politique municipale, c'est une obligation. Une obligation envers l'État qui est de plus en plus exigeant, bien que de plus en plus absent. Une obligation envers notre commune, qui nécessite des investissements lourds pour s'adapter à un monde qui va de plus en plus vite. Une obligation envers nos administrés surtout, qui ne peuvent plus payer pour l'inconséquence d'élus aux ambitions plus grandes que leur portefeuille. Cette responsabilité, depuis 2014, la municipalité l'assume et l'incarne. 2018 ne fait pas exception, la situation de la Ville s'améliore nettement. La dette, abyssale, passe de 170 millions en 2014 à 146 millions pour 2018. Un autre indicateur important, c'est bien entendu l'épargne. Elle est désormais stabilisée à hauteur de 10 millions d'euros, malgré un désengagement toujours plus massif de nos partenaires. Être de bons gestionnaires, c'est mettre cet argent dans les équipements des Audoniens plutôt que dans les frais bancaires, c'est rendre possible un autre Saint-Ouen. 2018 est l'année de la consolidation. Consolidation de notre stratégie, consolidation de nos résultats et, surtout, consolidation de nos projets. Depuis 2014, notre fermeté a été salutaire. Nous prouvons qu'il existait des marges de manœuvre et qu'il en existe encore. Notre ville se transforme à vue d'œil et je suis heureuse aujourd'hui d'affirmer que nous disposons de plus en plus de moyens financiers pour faire entrer notre ville dans le Grand Paris.

Lexique

BUDGET : le budget municipal est l'outil annuel qui permet de définir et d'anticiper les besoins de la commune en matière de dépenses, d'investissements et de recettes, afin de gérer au mieux son équilibre financier dans l'intérêt de ses habitants. C'est au travers du budget que se concrétisent les choix et les orientations politiques de la majorité municipale. Un exercice budgétaire commence au 1^{er} janvier et s'achève au 31 décembre de chaque année. Le budget est constitué de deux sections, la section d'investissement et la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT : il s'agit de toutes les opérations de type constructions, travaux ou acquisitions de terrain, financées par le biais de subventions, d'emprunts ou d'autofinancement de la collectivité.

FONCTIONNEMENT : cette section regroupe essentiellement toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services commu-

naux, c'est-à-dire les dépenses régulières (rémunération du personnel, indemnités des élus, travaux d'entretien, énergie, fournitures, assurances, télécommunications, taxes diverses...) et les charges financières liées aux intérêts des emprunts. Les ressources du fonctionnement proviennent de la taxe d'habitation, des impôts fonciers, mais pas de la contribution économique territoriale (ex-taxe professionnelle) qui est perçue par Plaine Commune. L'État participe également - mais de moins en moins - par des dotations et des compensations.

FONDS DE ROULEMENT : pour une ville, le fonds de roulement est l'équivalent du plan d'épargne logement d'un particulier. C'est une somme qui lui permet d'emprunter moins et à un meilleur taux car cela prouve sa solvabilité au banquier.

Un pour tous !

Si certains postes ne sont plus présents depuis plusieurs années dans le budget municipal, comme l'éclairage public (pourtant indispensable à la sécurité de tous) ou les travaux de voirie, c'est qu'il s'agit de compétences qui ne sont plus municipales, mais territoriales. Elles ont été transférées à Plaine Commune par l'ancienne majorité municipale il y a cinq ans. Les intérêts municipaux ont été totalement ignorés, lors de l'adhésion de Saint-Ouen à l'agglomération Plaine Commune en 2013, devenue depuis Établissement public territorial (EPT). Saint-Ouen n'a pas bénéficié de la dotation de solidarité communautaire alors que les 8 autres villes en profitaient grassement (900 000 euros pour Saint-Denis, 500 000 euros pour Aubervilliers...). Entre 2013 et 2016, Saint-Ouen a ainsi perdu plus d'un million d'euros du fait d'une mauvaise négociation initiale.

De même, alors que Saint-Ouen a transféré 4,8 millions de produits de fiscalité des entreprises supplémentaires à Plaine Commune depuis 2013, Plaine Commune ne redonne à Saint-Ouen que 1,8 million d'euros de dynamique fiscale (soit un différentiel de 3 millions d'euros au détriment des Audoniens). Toutefois, l'Établissement public territorial refuse de cibler ce manque à gagner pour Saint-Ouen sur la rénovation de l'éclairage public, l'entretien des routes ou la collecte des déchets. Le plan pluriannuel d'investissement de l'EPT n'affiche qu'une dépense de 169 euros par Audonien d'ici 2021, soit 8 millions d'euros. Une somme très insuffisante. Malgré les ressources très importantes qu'elle tire

de Saint-Ouen, l'intercommunalité se désengage même de son cœur de compétences, qu'elle veut laisser à la charge de la Ville : financement du Vélib ou renouvellement du parc d'horodateurs.

La demande du maire est désormais simple : « *qu'un euro payé à Plaine Commune par les Audoniens soit un euro dépensé sur le territoire de Saint-Ouen* ». Lors d'une conférence communale en présence du président de Plaine Commune le 29 janvier dernier, ces demandes n'ont pas été entendues et l'opposition municipale a davantage montré son alliance partisane avec Plaine Commune que sa défense des intérêts de la ville.

« Baisse de la dotation de l'État : 37,8 millions d'euros en moins pour Saint-Ouen sur la durée du mandat »

Les négociations perdantes de l'ancienne l'équipe municipale ne s'arrêtent pas là et compliquent les efforts pour sortir du désendettement. Ainsi, Saint-Ouen est membre de plusieurs syndicats qui font peser sur elle une contrainte financière déme-

surée. Outre le syndicat de restauration, le Syrec, auquel la Ville est liée à vie puisqu'une désunion la conduirait à payer plusieurs millions d'euros de pénalité, Saint-Ouen a également adhéré en 1957 au cimetière des Joncherolles, pour lequel elle paie 200 000 euros par an alors qu'une vingtaine d'Audoniens seulement s'y font enterrer chaque année. Les modalités de rémunération du syndicat se fondent sur le nombre d'habitants et non sur le nombre d'inhumations, au détriment des finances des Audoniens. L'actuelle équipe municipale cherche à sortir de cette situation insensée.

Comme Saint-Ouen accueille de nombreuses entreprises, elle bénéficie d'un potentiel économique très important, ou plutôt elle en bénéficiait car depuis 2013, cette dynamique ne favorise plus la Ville mais Plaine Commune. Or, l'État n'intègre pas cette nouvelle donne et continue à taxer Saint-Ouen comme une Ville riche. **Ainsi, la dotation forfaitaire de l'État est passée de 7,9 millions d'euros en 2013 à 556 000 euros en 2018.** En cumulé, sur le mandat, c'est une perte colossale de 37,8 millions d'euros, soit le coût de deux groupes scolaires qui auraient pu être financés. Comme ces deux groupes scolaires sont indispensables pour répondre aux besoins des Audoniens, il faut donc trouver le juste milieu pour dégager le budget nécessaire afin de parvenir à cet objectif avec seulement la participation des taxes communales. ■

Ville	Nombre habitants*	Fiscalité professionnelle perçue par Plaine Commune par habitant en 2016	Investissement net versé par Plaine Commune par habitant en 2017
Saint-Ouen	47 779	700 €	27 €
Saint-Denis	111 752	591 €	115 €
La Courneuve	41 115	274 €	119 €
Villetaneuse	12 551	274 €	84 €
Aubervilliers	80 834	267 €	147 €
Stains	38 228	140 €	-20 €
L'Île-Saint-Denis	7 328	126 €	243 €
Pierrefitte	29 497	95 €	70 €
Épinay-sur-seine	55 349	93 €	24 €

* Source Insee, recensement de la population 2014 au 1^{er} janvier 2016.

Saint-Ouen est la ville qui transfère le plus de fiscalité à Plaine Commune et, proportionnellement, qui récupère le moins d'investissement net par habitant, alors même que c'est un territoire particulièrement dynamique, comme Saint-Denis ou Aubervilliers qui récupèrent entre 4 à 5 fois plus.

Budget de la Ville : entre priorités et contraintes

Un budget de 158,8 millions d'euros peut sembler massif à première vue, mais il n'en est rien. Saint-Ouen n'est pas une ville riche ! C'est un véritable travail d'équilibriste qu'il faut accomplir pour être capable de dégager les 16,4 millions d'investissements nécessaires au développement de nouveaux équipements indispensables au quotidien des Audoniens.

Entre les charges de fonctionnement, d'entretien et de salaires propres aux infrastructures et services existants de la Ville, le poids du remboursement de la dette et de ses intérêts, le poids de la ZAC des Docks, le coût de nos centres de santé municipaux, l'entretien de bâtiments vétustes... sans compter la diminution des aides de l'État et du Département, ou encore la dynamique fiscale transférée à Plaine Commune, parvenir à dégager de l'épargne pour pouvoir investir sans alourdir la dette demande une gestion millimétrée. C'est dans ce contexte que la direction des finances de la Ville veille particulièrement à ce que la masse salariale reste désormais constante, comme dans les autres villes de même strate de population (50 000 habitants). Elle doit également maîtriser au mieux les dépenses pour arriver à un fonctionnement ne dépassant pas 100 millions d'euros et permettre de dégager des finances pour les investissements. **Depuis 2016, ces derniers sont passés de 4,3 millions d'euros à 16,4 millions d'euros.**

Cette année, un effort d'investissement particulier va être entrepris sur les écoles pour une dépense totale de 9,6 millions d'euros :

- 7,4 millions d'euros sont prévus pour la première phase de construction de l'école Jean-de-La-Fontaine.
- 700 000 euros ont été budgétés pour financer les travaux d'amélioration de l'école Bachelet.
- 1 million d'euros seront consacrés à d'importantes rénovations dans les écoles, dont 160 000 euros pour la surtoiture de la maternelle V. Hugo suite à une infiltration, 100 000 euros pour les menuiseries et les peintures de V. Hugo, 80 000 euros pour l'insonorisation des réfectoires, 50 000 euros pour les huisseries de l'école Anatole-France, 60 000 euros pour le système de sécurité incendie d'E. Zola, etc. Une enveloppe de 280 000 euros a été définie pour renouveler le mobilier scolaire.

Des investissements majeurs vont également être réalisés dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements :

- **450 000 euros** pour donner le coup d'envoi du futur conservatoire.
- **500 000 euros** dans le cadre de l'agenda pour l'accessibilité programmée des bâtiments municipaux.
- **500 000 euros** pour la vidéoprotection (dont 300 000 euros de subventions de l'État et de la Région).
- **400 000 euros** sur les équipements sportifs.
- **173 000 euros** sur les crèches.
- **120 000 euros** pour les études relatives à la rénovation urbaine. ■



WILLIAM DELANNOY
Maire

Déclaration du maire de Saint-Ouen-sur-Seine, William Delannoy

« Nous ne voulons plus être considérés comme le Neuilly-sur-Seine de Plaine Commune »

« Avec l'ensemble des élus de la majorité municipale et des agents des services de la Ville, nous avons fait d'énormes efforts depuis 2014. Chaque année, nous regardons à la loupe toutes les dépenses et chaque euro investi fait l'objet de discussions pour dépenser selon nos moyens et l'amélioration du quotidien

des Audoniens, dans le respect des engagements que nous avons pris. Je suis très fier des résultats que nous avons réussi à atteindre tous ensemble en moins de 4 ans : réduction de la dette, rationalisation des dépenses, dégagement d'une épargne conséquente, autofinancement, investissements massifs dans les écoles... Mais ce qui me désole et me scandalise, c'est que, malgré tous nos efforts et la réalité de la situation économique et sociologique de notre commune, Saint-Ouen est toujours considérée comme la ville riche de Plaine Commune, et donc sa vache à lait ! Alors que nous sommes progressive-

ment abandonnés par l'État qui ne nous accorde quasiment plus de subventions, délaissés par le Département qui se désengage lui aussi, nous restons l'une des villes qui versent le plus au pot commun de l'EPT* pour récupérer, proportionnellement, moins que les autres, alors que nous avons le même type de population et que nous sommes sur un territoire particulièrement dynamique nécessitant de lourds investissements et rénovations en rapport avec son expansion. »

* Établissement public territorial (Plaine Commune), anciennement dénommé communauté d'agglomération.

